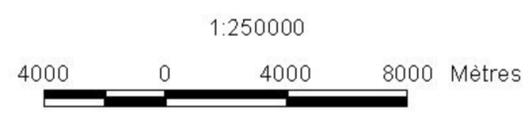


Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Montmagny (2006-42)



- Plantes rares
- Colonie d'oiseaux
- Concentration d'oiseaux aquatiques
- Concentration d'oiseaux de rivage
- Concentration de sauvagine
- Héronnière
- Lieux d'alvintage inventoriés
- Ravage de cerfs de Virginie
- ▨ Habitats fauniques
- Route
- Chemin de fer
- Route avec point de vue
- Périmètre urbain
- Zone de villégiature, site d'intérêt ou secteur sensible
- Zone de villégiature, site d'intérêt ou secteur sensible
- Courbe de niveau
- Hydrographie**
- Cours d'eau-fleuve
- Lac
- Limite municipale
- Cadastre
- + Site potentiel (non confirmé)
- ⊞ Point de vue
- Zone où est autorisée l'implantation d'éoliennes



MRC DE MONTMAGNY

Conception: Service de l'aménagement
Cartographie: Myriam Fortin
Validation: Daniel Radne, aménagiste

Annexe 1, Règlement 2006-42
Adopté: 14 février 2006

Échelle: 1: 75000
Projection: MTM, Nad 83 fuseau 7